

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT**N ° DN229**

présenté par

Mme Pic, Mme Rabault, Mme Santiago et Mme Thomin

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la dernière phrase de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« tout comme à notre BITD, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à souligner le fait que le présent projet de loi de programmation militaire ne permet pas à notre BITD de tenir son rang, de s'adapter aux défis ou de réussir son intégration face à ces évolutions. Seuls des contrats formulés aux industriels de la défense de manière pluriannuelle et en quantité suffisante permettront d'atteindre les objectifs du Gouvernement de mettre en place une véritable économie de guerre.